

4 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du Conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 4 mars 2026 à 19 h 30.

**Sont présents les Conseillers suivants :**

District numéro 1 : Sophie Malo  
District numéro 2 : Gabriel Arteau  
District numéro 4 : Denis Filiatrault  
District numéro 5 : Johanne Fuoco  
District numéro 6 : Annie Guimond

**Est absente :**

District numéro 3 : Françoise Boudrias

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Hugues Hénault.

**Est également présent :**

Monsieur Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Point de suivi**
- 04- **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1 Séance ordinaire du 4 février 2026 et séance extraordinaire du 17 février 2026
- 05- **Correspondance**
  - 5.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 23 janvier au 25 février 2026
- 06- **Administration**
  - 6.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 mars 2026
  - 6.2 Rapport du service des Finances pour la période du 2 janvier au 14 février 2026
  - 6.3 Adoption des états financiers 2024 de l'Office d'habitation Au Cœur de chez-nous approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
  - 6.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025
- 07- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 7.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 2 janvier au 14 février 2026
  - 7.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 février 2026
  - 7.3 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot numéro 6 353 920 du cadastre du Québec
  - 7.4 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 181, avenue de la Champs-Vallons sur le lot numéro 5 611 797 du cadastre du Québec
  - 7.5 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot numéro 6 353 914 du cadastre du Québec
  - 7.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration

- architecturale (P.I.I.A.) au 30, rue des Jardins sur le lot numéro 6 376 719 du cadastre du Québec
- 7.7 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'inspection des installations septiques de certains secteurs visés sur le territoire de Sainte-Mélanie (MSM-URB2601)
- 7.8 Demande d'appui à une demande d'autorisation de lotissement auprès de la CPTAQ— Lots 5 612 081, 5 612 082 et 5 610 457 du cadastre du Québec
- 7.9 Octroi d'un mandat de services professionnels relatif aux opérations de lutte contre le myriophylle à épis pour l'été 2026 au lac Rocher
- 08- Sécurité publique
- 09- Loisirs et culture
- 9.1 Rapport du service des Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2026
- 9.2 Adhésion à Culture Lanaudière
- 9.3 Entente pour le camp de jour concerté et adapté 2026
- 9.4 Aide financière octroyée au Club de Vélo du Grand Joliette
- 10- Hygiène du milieu et travaux publics
- 10.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 2 janvier au 14 février 2026
- 10.2 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection de 7 ponceaux (MSM-TP-2022-01) – Décompte progressif no 6
- 10.3 Octroi d'un contrat pour le marquage de rues pour les années 2026, 2027 et 2028 (MSM-TP2607)
- 10.4 Octroi de contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford F150 2016
- 10.5 Octroi de mandat pour des travaux ponctuels de réhabilitations de conduites sanitaires
- 11- Varia
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

2026-03-055

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Annie Guimond  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19h35.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19h52.

03- POINT DE SUIVI

Le maire procède au suivi des questions traitées lors des séances antérieures du Conseil municipal et apporte des informations d'intérêt général concernant la Municipalité.

- 04- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 2026-03-056**      **4.1 Séance ordinaire du 4 février 2026 et séance extraordinaire du 17 février 2026**
- Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donné au directeur général et greffier-trésorier par intérim.
- Il est proposé par madame Johanne Fuoco  
Appuyé par monsieur Gabriel Arteau  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2026 et séance extraordinaire du 17 février 2026 soient approuvés.
- Adoptée
- 05- CORRESPONDANCE**
- 2026-03-057**      **5.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 23 janvier au 25 février 2026**
- Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le bordereau de correspondance pour la période du 23 janvier au 25 février 2026.
- Il est proposé par madame Sophie Malo  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 23 janvier au 25 février 2026.
- Adoptée
- 06- ADMINISTRATION**
- 2026-03-058**      **6.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 mars 2026**
- Il est proposé par madame Annie Guimond  
Appuyé par madame Sophie Malo  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 mars 2026 et autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim à les payer pour un montant total de **334 975,95 \$**
- |                                        |               |                             |
|----------------------------------------|---------------|-----------------------------|
| Décaissements : chèques 18993 à 19003  | 20 510,63 \$  |                             |
| Décaissements : chèques 19029 à 19043  | 20 576,57 \$  |                             |
| Prélèvements : 703 à 722               | 151 214,85 \$ |                             |
| Chèque annulé : 19028                  | (1301,26 \$)  |                             |
|                                        | Sous-total    | 191 000,79 \$               |
| Comptes fournisseurs : 19004 à 19027   | 75 628,89 \$  |                             |
| Comptes fournisseurs : 19044 à 19056   | 22 129,63 \$  |                             |
| Chèques annulés : 18927                | (832,66 \$)   |                             |
|                                        | Sous-total    | 96 925,86 \$                |
| Salaires 25 janvier au 14 février 2026 |               | 47 049,30\$ \$              |
| <b>Total de la période :</b>           |               | <b><u>334 975,95 \$</u></b> |

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Philippe Pichet  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**2026-03-059                      6.2    Rapport du service des Finances pour la période du 2 janvier au 14 février 2026**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport du service des Finances pour la période du 2 janvier au 14 février 2026, préparé par monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault

Appuyé par monsieur Gabriel Arteau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Finances pour la période du 2 janvier au 14 février 2026.

Adoptée

**2026-03-060                      6.3    Adoption des états financiers 2024 de l'Office d'habitation Au Cœur de chez-nous approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose les états financiers 2024 de l'Office d'habitation Au Cœur de chez nous approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Il est proposé par madame Johanne Fuoco

Appuyé par madame Annie Guimond

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les états financiers de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), de l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée

**2026-03-061                      6.4    Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025.

Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau

Appuyé par madame Sophie Malo

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025.

Adoptée

**07-    URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2026-03-062                      7.1    Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 2 janvier au 14 février 2026**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 2 janvier au 14 février 2026 préparé par madame Léa Carré, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par madame Johanne Fuoco

Appuyé par monsieur Denis Filiatrault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 2 janvier au 14 février 2026.

Adoptée

**2026-03-063**                      **7.2**    **Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 février 2026**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 février 2026, tel que préparé par madame Léa Carré, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par madame Annie Guimond  
Appuyé par monsieur Gabriel Arteau  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 février 2026.

Adoptée

**2026-03-064**                      **7.3**    **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot numéro 6 353 920 du cadastre du Québec**

**ATTENDU** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant un changement de couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 920 du cadastre du Québec (rue McPhillip) a été déposée à la Municipalité le 9 février 2026 ;

**ATTENDU** qu'il s'agit de la modification d'une demande étudiée par le Comité lors de la réunion du 14 août 2025 et approuvée par le Conseil municipal (résolution numéro 2025-09-251) ;

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 677-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 12 février 2026 que le projet respecte les objectifs et critères dudit règlement ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au changement de couleur du revêtement d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 920 du cadastre du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco  
Appuyé par madame Sophie Malo  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de couleur du revêtement d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 920 du cadastre du Québec.

Adoptée

- 2026-03-065                      7.4 **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 181, avenue de la Champs-Vallons sur le lot numéro 5 611 797 du cadastre du Québec**
- ATTENDU**                      qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel au 181, avenue de la Champs-Vallons, sur le lot 5 611 797 du cadastre du Québec, a été déposée à la Municipalité le 27 janvier 2026 ;
- ATTENDU**                      que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont des préoccupations dans ce dossier ;
- ATTENDU**                      les dispositions du règlement numéro 677-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;
- ATTENDU**                      que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 12 février 2026 que le projet respecte les objectifs et critères dudit règlement ;
- ATTENDU**                      la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel au 181, avenue de la Champs-Vallons, sur le lot 5 611 797 du cadastre du Québec ;
- POUR CES MOTIFS,**              Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Annie Guimond  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel au 181, avenue de la Champs-Vallons, sur le lot 5 611 797 du cadastre du Québec conditionnellement à ce que le service de l'urbanisme informe les demandeurs des préoccupations du Comité.
- Adoptée
- 2026-03-066                      7.5 **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot numéro 6 353 914 du cadastre du Québec**
- ATTENDU**                      qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant l'abattage et la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 914 du cadastre du Québec (rue McPhillip) a été déposée à la Municipalité le 4 février 2026 ;
- ATTENDU**                      que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont des préoccupations dans ce dossier ;
- ATTENDU**                      que les propriétaires ont fournis un nouveau plan et une justification en réponse aux préoccupations des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

**ATTENDU** que la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec les modifications apportées ;

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 677-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 12 février 2026 que le projet respecte les objectifs et critères dudit règlement ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'abattage et la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 914 du cadastre du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco  
Appuyé par monsieur Gabriel Arteau  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'abattage et la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 353 914 du cadastre du Québec conditionnellement à ce que le service de l'urbanisme informe les demandeurs des préoccupations du Comité.

Adoptée

2026-03-067

7.6 **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 30, rue des Jardins sur le lot numéro 6 376 719 du cadastre du Québec**

**ATTENDU** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant l'abattage d'arbres en vue de la construction d'un bâtiment accessoire au 30, rue des Jardins, sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec, a été déposée à la Municipalité le 13 janvier 2026 ;

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 677-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 12 février 2026 que le projet respecte les objectifs et critères dudit règlement ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'abattage d'arbres en vue de la construction d'un bâtiment accessoire au 30, rue des Jardins, sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Sophie Malo  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'abattage d'arbres en vue de la construction d'un bâtiment accessoire au 30, rue des Jardins, sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec.

Adoptée

2026-03-068

**7.7 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'inspection des installations septiques de certains secteurs visés sur le territoire de Sainte-Mélanie (MSM-URB2601)**

**ATTENDU** le règlement numéro 582-2017 relatif à l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2026-02-041 décrétant les secteurs visés par l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées d'ici la fin de l'année 2026 ;

**ATTENDU** qu'une demande de prix pour des services professionnels a été demandée pour l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées 2026 relatif au dossier numéro MSM-URB2601 ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco Appuyé par madame Annie Guimond Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées des secteurs visés par la résolution numéro 2026-02-041 à **Groupe Géos Inc.** pour un montant unitaire de 350 \$ plus les taxes applicables par installation, 200 \$ plus les taxes applicables par visite supplémentaire ainsi que 6 500,00 \$ pour le rapport final pour un total de 59 000 \$ plus les taxes applicables ;

**DE DÉCRÉTER** que les employés de *Groupe Géos Inc.* sont des professionnels désignés dûment mandatés pour l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, RLRQ c Q-2, r 22. Ce mandat prenant fin au plus tard le 15 novembre 2026 ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-47000-411 ;

**DE RÉPARTIR** cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers des secteurs visés selon les articles 17 et 25 du règlement numéro 582-2017 ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-069

**7.8 Demande d'appui à une demande d'autorisation de lotissement auprès de la CPTAQ— Lots 5 612 081, 5 612 082 et 5 610 457 du cadastre du Québec**

*Madame Sophie Malo, conseillère municipale, se retire de toute prise de décision dans ce dossier considérant un intérêt portant sur le sujet et confirme ne pas avoir participé aux délibérations. Monsieur Hugues Hénault, maire, confirme que le quorum est maintenu.*

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande des propriétaires des immeubles à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) visant le lotissement des lots 5 612 081, 5 612 082 et 5 610 457 situés tous les trois en zone agricole ;

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 612 081 souhaite déplacer la limite de lot latérale de 6,10 m vers le lot 5 612 082 ;

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 612 082 souhaite déplacer la limite de lot avant de 9,45 m et 21,34 m vers le lot 5 610 457 ;

**ATTENDU** que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco  
Appuyé par monsieur Gabriel Arteau  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ permettant le lotissement des lots 5 612 081, 5 612 082 et 5 610 457 du cadastre du Québec.

Adoptée

*Madame Sophie Malo, conseillère municipale, revient pour la suite de la séance.*

2026-03-070

**7.9 Octroi d'un mandat de services professionnels relatif aux opérations de lutte contre le myriophylle à épis pour l'été 2026 au lac Rocher**

**ATTENDU** que le lac Rocher est aux prises avec le myriophylle à épis et que la Municipalité a déjà mis en place plusieurs mesures préventives et tenu plusieurs campagnes de sensibilisations ;

- ATTENDU** que l'Assemblée générale des membres de l'Association de protection de l'environnement du lac Rocher a demandé à la Municipalité de prendre en charge le projet afin de mener à bien sa réalisation afin de limiter la propagation de la plante aquatique envahissante ;
- ATTENDU** que le lac Rocher est le seul plan d'eau de la Municipalité de Sainte-Mélanie dont le lit appartient au domaine public ;
- ATTENDU** le certificat d'autorisation No RS 3376 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- ATTENDU** les résultats des années précédentes sont au-delà des attentes ;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de répartir équitablement les coûts de cette mesure aux propriétaires fonciers du secteur selon le *Règlement numéro 632-2022 ayant pour objet d'établir la tarification relative au plan d'action municipal de lutte au myriophylle à épi au lac Rocher* ;
- ATTENDU** la proposition de services professionnels de *Fyto inc.* intitulée « Proposition de lutte contre le myriophylle à épis au lac Rocher » datée du 27 février 2026 ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau Appuyé par madame Annie Guimond Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'OCTROYER** un mandat de services professionnels à *Fyto inc.* pour les opérations de lutte contre le myriophylle à épis pour l'été 2026 incluant l'installation, le suivi et le retrait de 6 000 m<sup>2</sup> de bâches synthétiques, la réalisation d'un inventaire, la production d'un rapport de caractérisation et la révision du plan d'action, pour un montant de 46 500,00 \$ plus les taxes applicables ;
- DE MANDATER** *Fyto inc.* pour demander l'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-460-00-529 ;
- DE RÉPARTIR** cette dépense selon le règlement numéro 632-2022 ayant pour objet d'établir la tarification relative au plan d'action municipal de lutte au myriophylle à l'épi au lac Rocher ;
- D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Laurence Chassé, directeur des finances à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**08- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**09- LOISIRS ET CULTURE**

2026-03-071

**9.1 Rapport du service des Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2026**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport du service des Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2026 préparé par monsieur Olivier Roussel, technicien en Loisirs.

Il est proposé par madame Johanne Fuoco

Appuyé par monsieur Denis Filiatrault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Loisirs et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2026.

Adoptée

2026-03-072

**9.2 Adhésion à Culture Lanaudière**

**ATTENDU**

que Culture Lanaudière est reconnu comme un conseil régional de la culture dédié à la vitalité du milieu artistique et culturel de la région ainsi qu'à son rayonnement ;

**ATTENDU**

que l'adhésion à Culture Lanaudière permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit, d'outils et de ressources exclusifs, d'une visibilité accrue ainsi que d'un vaste réseau professionnel, tout en offrant la possibilité de participer activement à la vie décisionnelle de l'organisme ;

**ATTENDU**

que la Municipalité souhaite adhérer à Culture Lanaudière pour l'année 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Sophie Malo  
Appuyé par madame Annie Guimond  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'AUTORISER** le paiement de l'adhésion au montant de 355,00 \$ plus les taxes applicables à Culture Lanaudière pour l'année 2026 ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-701-90-494 ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Olivier Roussel, technicien en loisir, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-073

**9.3 Entente pour le camp de jour concerté et adapté 2026**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie offre un camp de jour estivale 2026 ;

**ATTENDU**

que ce camp de jour n'est pas adapté pour les enfants ayant des besoins particuliers importants ;

**ATTENDU** que la Municipalité en collaboration avec la MRC de Joliette et l'organisme *Les Répits de Gaby* offre un camp de jour concerté et adapté pour les enfants ayant des besoins particuliers ;

**ATTENDU** que la Municipalité prévoit avoir minimalement une demande d'inscription à ce camp et que d'autres demandes pourraient être soumises ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par monsieur Gabriel Arteau Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'INSCRIRE** les enfants ayant des besoins particuliers importants à ce camp de jour pour l'année 2026 ;

**DE S'ENGAGER** à défrayer la totalité des services rendus par l'Organisme dans le cadre de la présente entente (Ce montant dépend de la fréquentation et des subventions reçues) ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-701-52-499 ;

**QUE** le paiement par la Municipalité s'effectuera sur réception d'une facture suivant l'exécution des obligations prévues à la présente entente et selon les modalités d'approbation en vigueur à la Municipalité, et ce, dans un délai de paiement d'environ 45 jours ;

**DE MANDATER** monsieur Olivier Roussel, technicien en loisir, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-074

**9.4 Aide financière octroyée au Club de Vélo du Grand Joliette**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de l'organisme Club de Vélo du Grand Joliette, datée du 9 février 2026 pour la réalisation de ses activités pour l'année 2026;

**ATTENDU** que cet organisme est un OSBL engagé dans Lanaudière dont la mission est d'encourager la mise en forme de ses membres et de favoriser le sport afin d'avoir une communauté active ;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire appuyer cette cause ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco Appuyé par monsieur Gabriel Arteau Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**D'OCTROYER** une aide financière d'un montant de 150 \$ au Club de Vélo du Grand Joliette ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-701-90-494.

Adoptée

**10- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2026-03-075

**10.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 2 janvier au 14 février 2026**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 2 janvier au 14 février 2026 préparé par monsieur Raphaël Vincent, directeur des Travaux publics.

Il est proposé par madame Annie Guimond

Appuyé par madame Johanne Fuoco

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 2 janvier au 14 février 2026.

Adoptée

2026-03-076

**10.2 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection de 7 ponceaux (MSM-TP-2022-01) – Décompte progressif no 6**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose la recommandation de paiement de monsieur Louis Adam, ingénieur de *Les Services EXP inc.*, datée du 12 février 2026, relative à des travaux de réfection de 7 ponceaux (MSM-TP-2022-01) – Décompte progressif no. 6.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault

Appuyé par madame Johanne Fuoco

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 25 533,26 \$ (incluant les taxes de vente, la libération de la retenue définitive associée aux travaux acceptés dans le cadre du certificat de réception définitive partielle ainsi que la retenue spéciale visant, notamment, la correction de l'empierrement déficient) à **Groupe Colas Québec Inc.** pour les travaux de réfection de sept (7) ponceaux (MSM-TP-2022-01) – Décompte progressif numéro 6 ;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 655-2023 autorisant la réalisation de remplacement de ponceaux divers, travaux de voirie et travaux connexes sur le rang du Pied-de-la-Montagne, 7<sup>e</sup> rang, 8<sup>e</sup> rang, chemin William-Malo et rang Saint-Albert pour un montant total de deux millions soixante-sept mille huit cent quarante-vingt-trois dollars (2 067 883 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas un million cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante et un dollars (1 198 641 \$) afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-077

**10.3 Octroi d'un contrat pour le marquage de rues pour les années 2026, 2027 et 2028 (MSM-TP2607)**

**ATTENDU** qu'une demande de prix a été demandée pour des travaux de marquage de chaussé pour les années 2026, 2027 et 2028 relativement au dossier numéro MSM-TP2607 ;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics d'octroyer le mandat pour des travaux de marquage de chaussé pour les années 2026, 2027 et 2028 relativement au dossier numéro MSM-TP2607 à *9524-8783 QUÉBEC INC.* f.a.r.s Lignes Maska ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Annie Guimond Appuyé par monsieur Gabriel Arteau Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présent :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**D'OCTROYER** à *9524-8783 QUÉBEC INC.* f.a.r.s Lignes Maska un contrat de marquage de rues pour un montant annuel de 27 599,10 \$ plus les taxes applicables, tel qu'indiqué à la soumission déposée dans le cadre de la demande de prix relative à des travaux de marquage de chaussé pour les années 2026, 2027 et 2028 du dossier numéro MSM-TP2607 ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-355-00-419;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-078

**10.4 Octroi de contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford F150 2016**

**ATTENDU** l'offre de *Centre Automobile Premium* pour l'acquisition d'un véhicule Ford F150 2016 ;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics d'octroyer le contrat de fournitures pour l'acquisition d'un véhicule Ford F150 2016 à *Centre Automobile Premium* ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Johanne Fuoco Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'OCTROYER** un mandat de fourniture pour l'acquisition d'un véhicule Ford F150 2016 à **Centre Automobile Premium**, pour un montant de 24 995,00 \$ plus les taxes applicables ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-724;

**DE MANDATER** monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2026-03-079

**10.5 Octroi de mandat pour des travaux ponctuels de réhabilitations de conduites sanitaires**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a procédé à des appels d'offres par voie d'invitation afin de recevoir des soumissions relativement à des travaux ponctuels de réhabilitations de conduites sanitaires ;

**ATTENDU**

la recommandation de monsieur Sébastien Lagueux, ingénieur de *Les Services EXP inc.*, d'octroyer le contrat à *CGI Environnement inc.* ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Annie Guimond Appuyé par madame Johanne Fuoco Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** un mandat à **CGI Environnement inc.** pour un montant de 49 399,35 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux ponctuels de réhabilitations de conduites sanitaires ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense, nette de toute subvention, notamment celle du TECQ 2024-2028, en l'affectant au fonds des abonnés des égouts ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**11- VARIA**

Aucun point

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20h20.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 20h48.

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2026 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026.

**2026-03-080**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault

Appuyé par madame Annie Guimond

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h48.

Adoptée

---

**Hugues Hénault**  
**Maire**

---

**Philippe Pichet**  
**Directeur général et greffier-trésorier par**  
**intérim**